

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00277

**PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - PARTENARIAT AVEC
LES PLATEFORMES DE FINANCEMENT DE LA CREATION D'ENTREPRISES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180515-D20180027710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

PROGRAMME DE SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT - PARTENARIAT AVEC LES PLATEFORMES DE FINANCEMENT DE LA CREATION D'ENTREPRISES

Le programme de soutien à l'entrepreneuriat de Saint-Etienne Métropole poursuit les objectifs suivants :

- privilégier la qualité de l'accompagnement en misant sur une approche qualitative plutôt que quantitative (amélioration des systèmes de détection et d'évaluation, stabilisation du nombre de projets accompagnés) ;
- consolider les modèles économiques des projets de création d'entreprises via le développement de partenariats privés (banques, fondations, entreprises...) afin de diversifier les ressources ;
- coordonner les opérateurs pour permettre des parcours plus sécurisés (ex : couplage prêt + garantie, expertise généraliste + expertise métier...) ;
- mettre en place des dispositifs de parrainage afin de favoriser les échanges d'expérience entre chefs d'entreprises et créer une communauté d'entrepreneurs.

L'atteinte de ces objectifs passe par le soutien aux structures de financement de la création d'entreprises. Ces structures interviennent sur cinq segments cibles selon la complexité du projet :

- entreprises unipersonnelles ne nécessitant pas une importante mise de départ (objectif : se créer son propre emploi) accompagnées majoritairement par l'ADIE,
- entreprises au potentiel de création de quelques emplois et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers d'euros accompagnées majoritairement par Initiative Loire,
- entreprises au potentiel de création d'une dizaine d'emplois voire plus et nécessitant une mise de départ de quelques dizaines de milliers à quelques centaines de milliers d'euros voire plus accompagnées majoritairement par le Réseau Entreprendre Loire,
- entreprises à dimension sociale et solidaire accompagnées majoritairement par Loire Active.

Des solutions administratives et financières variées et adaptées aux différentes typologies de projets sont apportées par les opérateurs :

- Micro-crédit,
- Prêt d'honneur associé à des engagements de prêt bancaire (coefficient 6),
- Garantie.

Au regard de l'intérêt stratégique d'une dynamique entrepreneuriale sur notre territoire et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accompagnement à la création d'entreprise, il est proposé d'établir une relation de partenariat avec chacune des structures d'accompagnement à la création du territoire (ADIE, Initiative Loire, Réseau Entreprendre, Loire Active) pour la mise en œuvre et la complémentarité de leurs programmes d'actions :

- **ADIE LOIRE**

Pour l'exercice 2018, l'ADIE LOIRE sollicite une subvention pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de **26 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2018, il a été proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

- **INITIATIVE LOIRE**

Pour l'exercice 2018, INITIATIVE LOIRE sollicite une subvention pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de **40 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2018, il a été proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il a été proposé de verser une subvention d'investissement de **50 000 €** à INITIATIVE LOIRE pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur.

- **LOIRE ACTIVE**

Pour l'exercice 2018, LOIRE ACTIVE sollicite une subvention pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de **26 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2018, il a été proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il a été proposé de verser une subvention d'investissement de **37 000 €** à LOIRE ACTIVE pour la création d'un fonds de soutien aux startups en innovations sociales (en partenariat avec l'incubateur régional Rhonalpia et le fond d'investissements SOS).

- **RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE**

Pour l'exercice 2018, RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE sollicite une subvention pour la mise en œuvre de son plan d'actions annuel de **40 000 €**. Compte tenu des engagements demandés au titre du partenariat par Saint-Etienne Métropole et des crédits inscrits au Budget 2018, il a été proposé de répondre positivement à cette demande en fixant la participation de Saint-Etienne Métropole au montant demandé.

Par ailleurs, il a été proposé de verser une subvention d'investissement de **35 000 €** à RESEAU ENTREPRENDRE LOIRE pour contribuer au développement de son fonds de soutien aux entreprises à potentiel de croissance.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

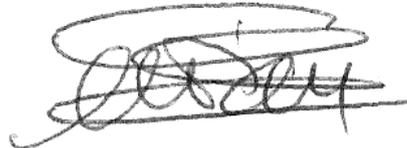
- **approuve le versement des subventions de fonctionnement suivantes :**

- **26 000 € à l'ADIE Loire ;**
- **40 000 € à Initiative Loire ;**
- **26 000 € à Loire Active ;**
- **40 000 € à Réseau Entreprendre Loire,**

- approuve le versement des subventions d'investissements suivantes :
 - 50 000 € à Initiative Loire pour contribuer au développement de son fonds de prêt d'honneur,
 - 35 000 € à Réseau Entreprendre Loire pour contribuer à son fond « Booster »,
 - 37 000 € à Loire Active pour contribuer à son fonds de soutien aux startups en innovations sociales (en partenariat avec l'incubateur régional Rhonalpia et le fond d'investissements SOS),
- approuve les conventions de partenariat correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires.
- les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice 2018 sur les comptes :
 - INUM INUM-6574-ENTREP pour le fonctionnement,
 - INUM-20421-SUBVFLI pour l'investissement.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU